

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**Une étape de franchise pour le projet d'ACCIS**

### DOCTRINE

Page 7

#### ■ Obligations / Contrats

Josselin Picard

**Vente d'immeuble de gré à gré lors d'une liquidation judiciaire et conséquences de l'article 924-4 du Code civil**

### CULTURE

Page 16

#### ■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

**La destinée des Misérables**

## ACTUALITÉ

### La semaine fiscale

## Une étape de franchise pour le projet d'ACCIS <sup>135e5</sup>

Frédérique PERROTIN

Les députés se sont prononcés sur un projet de réforme majeure du système d'imposition de l'Union européenne. Le projet d'assiette commune pour les États membres vise à créer un régime fiscal des sociétés unique, clair et équitable en Europe.

Le projet d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS) vient d'être adopté par le Parlement européen. Il s'agit d'une étape décisive dans la construction européenne.

#### ■ Le projet d'assiette commune

Le projet communautaire consistant à introduire une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés dans les États membres a pour objectif de réduire les incohérences entre les systèmes fiscaux, améliorer l'efficacité et la transparence de la fiscalité des entreprises et finaliser l'établissement d'un véritable marché unique. Cet ensemble de règles permet de déterminer le résultat imposable d'une société au sein de l'Union européenne. Avec l'ACCIS, les sociétés exerçant des activités transfrontalières devront se conformer à un système européen unique pour déterminer leur revenu imposable, plutôt qu'aux différents régimes nationaux dans lesquels

l'activité est exercée. Les groupes soumis au régime ACCIS auraient la possibilité de ne remplir qu'une seule déclaration fiscale consolidée pour l'ensemble de leurs activités au sein de l'Union européenne. Les résultats imposables consolidés du groupe seraient répartis entre chacune des sociétés qui le constituent par application d'une formule simple. Cela permettra à chaque État membre de soumettre les bénéfices des sociétés résidentes de cet État à son propre taux.

#### ■ Un projet ancien

Dès mars 2011, la Commission a proposé une directive relative à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés. Cette proposition visait à offrir aux entreprises un corpus unifié de règles en matière d'impôt sur les sociétés, applicable sur tout le marché intérieur et de faciliter ainsi leurs activités transfrontières.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34